

**STRUCTURE CAISSE
IDENTIFICATION CAISSE
CAISSE EN BLANC
ELEMENTS MOBILES D'ACCES**

Page 1/4

Sans restriction d'utilisation



: S, R ou SR suivant indication portée dans le cartouche du plan.

Interprétation du # : c'est l'identification DTAT de la définition produit au niveau du cartouche du plan, en terme de S, R ou SR, qui détermine, pour un produit donné rattaché à la R21 0001, l'affectation de l'ensemble des caractéristiques S, R ou SR.

1. REGLEMENTATION ET/OU SECURITE

CARACTERISTIQUES / CRITERES	(*)	OBSERVATIONS
EXIGENCES REGLEMENTAIRES STRICTES		
1 – Réglementation ancrages ceintures : Résistance à la traction des ancrages de ceintures		
2 – Réglementation ancrages sièges : Résistance à la traction des ancrages sièges		
3 – Réglementation système de retenue enfant : Résistance à la traction des systèmes de retenue enfant		
4 – Réglementation choc frontal - Recul colonne de direction - Critères biomécaniques - Espace de survie - Non ouverture de porte lors du choc - Ouverture de porte après choc - Fuites de carburant pendant et après le choc		
5 – Réglementation choc latéral - Critères biomécaniques - Non ouverture de porte lors du choc - Ouverture de porte après choc - Fuites carburant pendant et après le choc		

(*) S- Sécurité R- Réglementation SR- Sécurité et Réglementation

OR : 01/05/1984 D: 03/12/1999

www.sepana.ir

**1.REGLEMENTATION ET/OU SECURITE (suite)**

CARACTERISTIQUES / CRITERES	(*)	OBSERVATIONS
EXIGENCES REGLEMENTAIRES STRICTES (suite)		
6 – Réglementation choc AR : Fuites de carburant pendant et après le choc		
7 – Réglementation dispositifs de remorquage : Résistance à la traction et à la compression des dispositifs de remorquage		
8 – Réglementation enfoncement pavillon : Résistance de l'enfoncement du pavillon		
9 – Réglementation enfoncement portes - Résistance à l'enfoncement des portes - Résistance au désengagement des portes latérales coulissantes		
10 – Réglementation saillies extérieures Parties tranchantes ou pointues		
SOLUTIONS TECHNIQUES POUR SATISFAIRE LES EXIGENCES REGLEMENTAIRES		
Pièces en acier mise en forme par déformation de tôles, fils, tubes		Pour satisfaire réglementations 1 à 10
Matière avant mise en forme		
• Aspect de surface : absence de criques, dédoubleures, oxydation.	#	Conforme à la norme B53 3070
• Epaisseur tôle	#	Conforme à la norme B53 3072
• Composition chimique de la tôle	#	Suivant norme citée au plan
• Epaisseur revêtement	#	Suivant norme citée au plan
• Caractéristiques mécaniques Rp 0,2, Rm, A%	#	Suivant norme citée au plan
Pour fils et tubes :		
• Caractéristiques micrographiques : décarburation, propriété inclusionnaire et grosseur de grain	#	Suivant norme citée au plan
Pièces après mise en forme		
• Aspect : absence de crique, déchirure, striction localisée	#	Suivant norme citée au plan
• Absence de replis	#	Suivant norme citée au plan
• Epaisseur résiduelle : une valeur spécifique minimale pourra être spécifiée	#	Si sigle figurant au plan et conformément à la norme citée au plan
• Dimensionnel (y compris rayons)	#	Si sigle figurant au plan ; avec indication des valeurs mini/maxi et/ou de la tolérance exigée(s)
• Bavures sur pièce	#	Si sigle figurant au plan ; avec indication de la valeur maxi exigée et, si nécessaire, du sens de bavure exigé

(*) S- Sécurité R- Réglementation SR- Sécurité et Réglementation

OR : 01/05/1984 D: 03/12/1999

www.sepana.ir